Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association A3C Presqu'île

Présents:

- Catherine Gentric,
- Régis Leruste,
- Bruno Leruste,
- Olivier Marais
- Arnaud Leruste.
- Jacqueline Collignon est représentée par Olivier Marais

A3C Presqu'île Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 1 rue du Languernais 44350 St Molf

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2019

Le 1^{er} juin 2019 à 10 heures, au 1 rue du Languernais 44350 St Molf, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire ci-après relatée pour statuer sur le fonctionnement de l'association.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

L'assemblée générale désigne Régis Leruste, en qualité de président de séance et Arnaud Leruste, en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Rapport moral de l'association

- Rappel de l'objet statutaire et des valeurs de l'association : L'A3C Presqu'île a pour objet de revisiter le concept culinaire traditionnel en faisant évoluer l'art de la table. Les objectifs principaux sont la préservation nutritionnelle des aliments, le gain d'énergie et le bien-être de la personne.
- Rapport de gestion de la trésorerie de l'association pour l'exercice écoulé : pas de rapport cette année, la seule dépense est le paiement des frais forfaitaires de création de l'association, soit 44€.
- Mention chronologique ou thématique des projets aboutis et non aboutis :
 - le 2 avril 2019 :
 - l'association a été constituée en assemblée générale
 - les documents suivants ont été adressés à la sous-préfecture de Châteaubriant :
 - la déclaration préalable « Création d'une association »
 - la déclaration de la liste des personnes de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association
 - les statuts de l'association A3C presqu'île

- le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association A3C presqu'île ainsi que la feuille de présence.
- le 15 avril 2019 est reçu le récépissé de déclaration de création de l'association n° W443009474
- le 20 avril 2019 l'annonce n° 887 de publication au Journal Officiel est reçue
- le 21 avril 2019 la facture n° 4066882 est reçue, son montant est de 44,00 € TTC correspondant aux frais forfaitaires
- le 26 avril 2019 la facture est réglée en ligne (carte bancaire), par Régis Leruste.
- Présentation détaillée des projets envisagés pour l'année suivante :
 - prise en charge d'un étudiant (3 à 4 mois) dans le cadre d'un stage
 - organiser un repas pour 6 personnes avec création d'un menu conçu par un des membres selon les principes suivants :
 - utilisation du Système de Cuisson Assisté par Ordinateur (SCAO) pour au moins l'un des plats
 - prendre une photo du plat cuisiné (assiette de présentation)
 - rédiger la recette sur Fablabo
- Description des relations entretenues avec les pouvoirs publics et les partenaires privés, le cas échéant : sans objet cette année.

Remerciement des membres impliqués, des bénévoles et des donateurs :

- Antoine Turmel, fab-manager du BlueLab de Saint-Nazaire, pour son conseil en informatique
- Bruno Leruste, designer, pour les logos et la modélisation de la future e-poignée (prototype n°3)
- Catherine Gentric, professeure de français retraitée, pour ses précieux services lors de la relecture des textes
- Edina, designer, pour sa participation culinaire
- Jacqueline Collignon pour son soutien financier
- Marie Surel, web master et portraitiste sonore, pour le site web et le portait sonore de l'association
- Olivier Marais, micro-mécanicien, pour sa participation dans les domaines culinaire, mécanique et informatique
- A toutes les personnes de l'assemblée pour leurs conseils et leurs soutiens.

Rapport d'activités:

(voir ci-dessus)

Élections et attribution des pouvoirs (l'association A3C appelle un candidat au poste de secrétaire).

Composition actuelle du bureau :

Président : Régis Leruste Trésorier : Bruno Leruste Arnaud Leruste est élu Secrétaire de l'association à l'unanimité.

Fonctionnement de l'association :

Adhésion : formulaire, montant annuel de l'adhésion

Le montant de l'adhésion est fixé à 20 euros pour les membres adhérents.

A partir de 40 euros, on est considéré comme membre adhérent bienfaiteur.

Il est possible de faire un don à l'association.

Le formulaire d'adhésion est complété en séance, il est annexé au présent procès verbal.

Banque et Assurances - Responsabilité Civile (RC),

Présentation des devis et choix :

- •Crédit Agricole : compte et chèques gratuits carte de banque 40€/an RC : 82€/an
- •La poste : compte et chèques 4,50€/mois carte de banque 40€/an RC : 94€/an
- •Fédération Française du Bénévolat Associatif (RC uniquement) : 40€ la première année, 76€ les années suivantes.
- •MAIF: RC 110€/an

La banque choisie est le crédit agricole compte et chèques gratuits.

Nous reportons le choix de l'assurance qu'il faudra statuer avant l'arrivée du stagiaire (Avril 2020).

Budget/Dépense:

Le budget résulte du montant des cotisations, des dons et subventions éventuelles. Les dépenses résultent des frais de banque, des frais de bouche, des frais d'assurance et divers.

Subventions:

Des fonds européens ou régionaux dits « structurels » existent. L'attribution de ces subventions pourra être sollicitée auprès du conseil régional (voir article Ouest France du 15 mai 2019).

Débat sur les objectifs de l'association :

Attentes et suggestions des membres de l'association

Questions diverses:

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 11h36.

A l'issue de l'AG, Bruno Leruste présente son concept culinaire créatif "TrieCycle".